

## **Extrait des questions réponses parents et élèves au collège**

Afin de lutter contre la propagation du covid19, tout déplacement non indispensable doit être proscrit. Consultez régulièrement l'espace numérique de travail (ENT) du collège pour disposer d'informations. Vous pouvez aussi vous connecter sur le site du collège, contacter par messagerie ou téléphone l'équipe de direction du collège de votre enfant, ainsi que la cellule académique de suivi.

**Je n'ai plus les codes pour accéder à l'ENT. Comment faire ?** Vous pouvez adresser par messagerie ou par téléphone à votre établissement une demande pour obtenir les codes. Ils vous seront personnellement fournis par messagerie ou SMS.

**Comment dois-je faire pour accompagner mon enfant dans cette période ?** Vous devez vous connecter sur le site du collège ou l'ENT pour récupérer et suivre les consignes et conseils des professeurs. Il est recommandé de respecter un temps régulier quotidien de travail et de veiller à conserver un rythme biologique de sommeil proche du temps scolaire. Vous pouvez aider votre enfant en le rassurant sur la situation, en veillant à la régularité de son travail, en vous intéressant à ses apprentissages et en lui assurant, autant que possible, des conditions propices à sa concentration. Si vous ne disposez pas d'équipement numérique adapté, contactez le chef d'établissement pour avoir accès aux documents sous des formats adaptés.

**Je n'ai pas d'ordinateur chez moi. Comment va faire mon enfant pour continuer à étudier ? Comment puis-je récupérer des supports papier de cours ?** La continuité pédagogique peut se poursuivre sans outil numérique. Vous devez prendre contact avec le chef d'établissement ou le professeur principal de votre enfant pour recevoir les consignes. Il vous précisera les modalités de diffusion des documents pédagogiques sur support papier.

**Combien de temps cette fermeture du collège va durer ?** Qu'est-ce qui est prévu en termes pédagogiques ? Mon enfant pourra-t-il continuer à apprendre si cela dure plusieurs semaines ? La fermeture du collège est effective jusqu'à nouvel ordre. La situation étant évolutive, vous êtes invités à consulter régulièrement l'ENT, la messagerie et/ou le site de l'établissement. Vous pouvez aussi vous connecter au site de l'académie ou de l'inspection académique pour recevoir les consignes. Les ressources pédagogiques à disposition des professeurs et des élèves sont nombreuses et permettent de répondre aux besoins sur une longue période. Ma classe à la maison comporte à ce stade 4 semaines complètes de travaux. Ces ressources seront complétées si nécessaire.

**Mon enfant doit-il faire et rendre tous les devoirs qui vont lui être donnés en ligne ?** L'objectif est de maintenir les acquis déjà développés par votre enfant depuis le début de l'année, de les consolider et de les enrichir par des exercices. Ces derniers sont indispensables pour assurer le retour en classe. Les devoirs donnés en ligne ont un rôle identique à celui des devoirs donnés en période scolaire normale.

**Comment peut-on avoir les téléphones des professeurs ?** Il faut consulter régulièrement l'espace numérique de travail (ENT) du collège pour disposer d'informations pour contacter les professeurs. Vous pouvez communiquer via l'ENT avec les professeurs ou leur envoyer un courriel sur la messagerie professionnelle.

**Je suis représentant de parent d'élèves. Y a-t-il un maintien des conseils de classe ?** Oui, les conseils de classe sont maintenus, notamment en priorité ceux de troisième, uniquement en visio conférence ou en audioconférence. Vous en serez informé par le chef d'établissement.